

La gestion intégrale des risques Innergia est réalisée en partenariat avec **KESSLER** (expert en gestion des risques et en assurances).

		IDENTIFICATION		ANALYSE			RISQUES HISTORIQUES		ACTIONS POUR MINIMISER LES RISQUES					RISQUES APRES TRAITEMENT				
				Situation 1	Situation 2	Probabilité occurrence	Impact	Risques Effectifs Historiques (Probabilité x Impact)	Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4	Mesure 5	Probabilité occurrence	Impact	Risques Effectifs (Probabilité x Impact)		
CAUSES	A	La commune est appelée à payer sa caution en raison du non-paiement des intérêts par SIC																
	A.1	Défaut de paiement des intérêts																
	A.1.1	Manque de trésorerie durant la phase de construction/lancement	La durée des travaux a été évaluée de manière trop optimiste			Fréquente	Significatif	6,30	Elevé	L'emprunt inclut le paiement des intérêts intercalaires durant une longue phase de lancement (5-10 ans)	Les investissements sont corrélés avec les ventes	Les investissements sont flexibles	Des modifications des plans/projets sont possibles	Le renoncement à une partie d'un projet ou d'une phase est possible	Improbable	Significatif	0,35	Très bas
	A.1.2	La commercialisation est insuffisante	Les démarches de marketing des services sont lacunaires			Fréquente	Significatif	6,30	Elevé	Les prix sont calculés à prix coûtant : Energie offerte comme services publics avec des renouvellements et amortissements d'infrastructures basés sur leurs durées de vie	L'emprunt inclut le financement des taxes de raccordement (pas de décaissement significatif pour les usagers)	Les consommateurs sont fédérés par la coopérative citoyenne (modèle participatif)	L'offre s'adresse à tous les citoyens grâce aux financements des transformations énergétiques individuelles hors réseau et une mutualisation des prix de l'énergie	Les prévisions d'encaissement des subsides (hors financement) sont prudentes	Improbable	Significatif	0,35	Très bas
A.1.3	Manque de trésorerie durant l'exploitation	L'adoption du service est plus lente que prévue	Le système de facturation est problématique			Fréquente	Significatif	6,30	Elevé	Le plan financier prévoit un déploiement des services sur une longue durée, ainsi qu'une diminution des consommations à terme (isolations et réchauffement climatique)	Le cash-flow d'exploitation est ajusté pour couvrir le coupon d'intérêt annuel	La taxe de puissance annuelle est fixée pour couvrir au moins le coupon d'intérêt annuel	La recherche de nouveaux consommateurs par une commercialisation active et continue	La mise en place d'un financement complémentaire alternatif est possible	Improbable	Significatif	0,35	Très bas
CAUSES	A.2	SIC est incapable de fournir les prestations																
	A.2.1	Incapacité d'exploiter	L'exploitation est impossible suite à des avaries techniques			Episodique	Catastrophique	4,00	Elevé	Il est exigé des prestataires de SIC qu'ils fournissent des garanties financières de performance et qu'ils disposent d'assurances de responsabilités civiles adéquates	SIC souscrit à des assurances (y compris pertes de gains)	Un contrôle de qualité, de sécurité et de performances des infrastructures est garanti par Innergia	Les prestataires sont financièrement solides et les technologies retenues éprouvées	Des solutions de secours sont mises en place et incluses dans le financement	Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	A.2.2	Manque de performances techniques	La conception technique n'est pas adéquate			Episodique	Catastrophique	4,00	Elevé	Garanties financières de performance des prestataires y compris ingénierie (RC)	SIC souscrit à des assurances (y compris pertes de gains)	Un contrôle de qualité, de sécurité et de performances des infrastructures est garanti par Innergia	Les prestataires sont financièrement solides et les technologies retenues éprouvées	Des solutions de secours sont mises en place et incluses dans le financement	Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	A.2.3	Infraction pénale	Les infrastructures sont non-conformes entraînant une interdiction légale d'exploiter			Faible	Catastrophique	1,50	Bas	Innergia garantit la conformité légale et technique des installations	Innergia dispose de toutes les certifications et expertises nécessaires				Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	A.2.4	Force majeure	L'incapacité d'exploiter résultant d'une catastrophe naturelle			Faible	Catastrophique	1,50	Bas	Les assurances obligatoires	Intervention de l'Etat en dernier recours				Improbable	Modéré	0,25	Très bas
A.2.5	Perte de contrôle de la commune sur SIC	SIC opère pour ses intérêts propres et non ceux de la commune, malversations			Faible	Catastrophique	1,50	Bas	La gouvernance de SIC avec ses modes de signatures collectives et son contrôle interne exclut toutes malversations	La commune peut exercer son droit d'emption (100% du capital à la valeur nominale) en tout temps	La commune est au bénéfice d'une cédule hypothécaire (titre de propriété) sur la totalité des infrastructures			Improbable	Modéré	0,25	Très bas	
CAUSES	B	Manque de financement pour réaliser le projet en cours																
	B.1	Le financement par étapes devient irréalisable pour finaliser le projet	Les conditions des marchés financiers (crise) rendent impossible le financement d'une étape du projet			Probable	Catastrophique	6,00	Elevé	La totalité du financement est assurée au départ par emprunt obligataire auprès des caisses de pension et investisseurs institutionnels suisses	Les excédents de trésorerie sont placés sur le marché financier à court-terme				Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
	B.2	Refus politique d'une caution complémentaire	La commune refuse d'étendre la caution pour poursuivre les travaux d'une étape du projet			Probable	Catastrophique	6,00	Elevé	La totalité du financement est assurée au départ par emprunt obligataire auprès des caisses de pension et investisseurs institutionnels suisses	Les excédents de trésorerie sont placés sur le marché financier à court-terme				Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
B.3	Crise financière majeure / Envolee des taux d'intérêt	Le système financier est dans une crise qui rend impossible le financement d'une étape du projet			Faible	Catastrophique	1,50	Bas	La totalité du financement est assurée au départ par emprunt obligataire auprès des caisses de pension et investisseurs institutionnels suisses	Le cash-flow d'exploitation est ajusté pour couvrir le coupon d'intérêt annuel	Les contrats de service public contiennent une clause d'indexation des prix IPC (incluant le taux d'intérêt)			Faible	Négligeable	0,30	Très bas	
CAUSES	C	Opération SIC																
	C.1	La valeur vénale des infrastructures ne reflète plus la valeur comptable	Les renouvellements ne sont pas intégrés dans les plans financiers et ne sont pas réalisés			Probable	Significatif	4,20	Elevé	Le renouvellement des infrastructures est assuré avec une exploitation professionnelle suivie, inclus dans le prix des services publics offerts	L'évolution de l'infrastructure et son adaptation technique régulière sont incluses dans les plans de financement	La durée des amortissements correspond aux durées de vie effectives des installations	Des infrastructures régulièrement renouvelées et entretenues conservent leurs valeurs vénales		Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
	C.2	Problèmes de gestion opérationnelle	L'exploitation et l'entretien des infrastructures sont totalement négligés			Probable	Significatif	4,20	Elevé	Les processus et contrats opérationnels d'InfraColl sont définis et suivis par Innergia	Une exploitation professionnelle et des renouvellements sont garantis	La durée des amortissements correspond aux durées de vie effectives des installations	Des infrastructures régulièrement renouvelées et entretenues conservent leurs valeurs vénales		Improbable	Négligeable	0,10	Très bas
	C.3	Dépendance sur une source énergétique externe	La fourniture énergétique est centrée sur une seule énergie qui ne peut plus être produite/obtenue ou de façon réduite			Episodique	Significatif	2,80	Moyen	Toutes les sources énergétiques locales disponibles (Mix énergétique) sont seules prises en compte	Aucune dépendance à des sources énergétiques externes				Faible	Négligeable	0,30	Très bas
	C.4	Explosion des prix de l'énergie	Les prix s'envolent sur les marchés de l'énergie			Probable	Significatif	4,20	Elevé	Les prix sont maîtrisés et stables du fait de l'origine essentiellement locale et du contrôle des prix par la commune et ses citoyens	Le principe fondamental est d'offrir les prestations comme services publics à prix coûtants				Faible	Négligeable	0,30	Très bas
C.5	Variation des taux d'intérêts	Les taux d'intérêt prennent l'ascenseur			Probable	Significatif	4,20	Elevé	Les variations des taux d'intérêts sont prises en considération dans les contrats de vente de chaleur au travers des formules d'indexations par l'indice des prix à la consommation	Le cash-flow d'exploitation est ajusté pour couvrir le coupon d'intérêt annuel				Faible	Négligeable	0,30	Très bas	
CAUSES	D	Changement légal ou politique (situation extrême)																
	D.1	Interdiction/Modification légale	Changement complet de la loi sur le financement des communes (MCH2)	Interdiction d'équipement spécifique			Improbable	Significatif	0,35	Très bas	Le modèle de service public répond à l'intérêt public général	Conformités légales (MCH2, LSPRO actuels)	Pas d'effet rétroactif du changement/modification des lois	Le modèle peut être adapté pour être en conformité avec de nouvelles lois	Improbable	Faible	0,15	Très bas
D.2	Cas extrême - Dépôt de bilan - SIC	Raisons diverses			Episodique	Significatif	2,80	Moyen	La commune doit payer la caution qui devient une dette au passif de son bilan, mais, grâce à la cédule hypothécaire les infrastructures d'InfraColl deviennent un actif communal					Improbable	Faible	0,15	Très bas	
CAUSES	E	Risques spécifiques à la commune																
	E.1	Risque personnel de responsabilités pénales des délégués de la commune et de la coopérative	Un accident majeur avec des conséquences graves			Episodique	Significatif	2,80	Moyen	Assurance Responsabilité des dirigeants	Conformités légales garanties (MCH2, LSPRO actuels)				Improbable	Faible	0,15	Très bas
E.2	A déterminer	A déterminer			Improbable	Négligeable	0,10	Très bas						Improbable	Négligeable	0,10	Très bas	

Score de risques : AVANT et APRES traitement par Innergia

Risques Historiques		Occurrence					Total:		
		Improbable	Faible	Episodique	Probable	Fréquente			
Impact	Négligeable	0	0	0	0	0	0		
	Faible	0	0	0	0	0	0		
	Modéré	0	0	0	0	0	0		
	Significatif	1	0	3	4	3	11	14	Réduction du risque impact: 100%
	Catastrophique	0	4	2	2	0	8		
Total:	1	4	5	6	3	19			
					14				
Risques APRES Traitement		Occurrence							
		Improbable	Faible	Episodique	Probable	Fréquente	Total:		
Impact	Négligeable	4	7	0	0	0	11		
	Faible	3	0	0	0	0	3		
	Modéré	2	0	0	0	0	2		
	Significatif	3	0	0	0	0	3	0	
	Catastrophique	0	0	0	0	0	0		
Total:	12	7	0	0	0	19			
					0				
					Réduction risques occurrence: 100%				

Score de risques AVANT TRAITEMENT PAR INNERGIA:

70,45

Score de risques APRES TRAITEMENT PAR INNERGIA:

4,50

Réduction du niveau de risques:

94%

Nombre de risques identifiés:

19